

AR Prefecture

006-210600920-20220930-2022_31-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

FEUILLET N° 2022/39

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 30 septembre 2022**Délibération n° 2022-31**

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
CAPTAGE D'EAU POTABLE SOURCE DE SAINTE THECLE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 26 septembre 2022

Date d'affichage : 26 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt deux et le trente septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Alexia LAFON, Martine PEALAT, Françoise ROLLIN, Messieurs Charles ROBAUT, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Jocelyne CALLEGARI représentée par Jean-Marc RANCUREL, Magali COHEN représentée par Françoise ROLLIN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT, Alain MASFRAND représenté par Madame Germaine MILLO

Secrétaire de séance : Monsieur Guy ANELLI

Le Maire expose,

La commune de Peillon a sollicité le cabinet d'étude « A la Source Conseil » afin d'établir un dossier de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection et loi sur l'eau pour l'autorisation des prélèvements des sources de Sainte Thècle et du puits de Chateauxvieux.

Le captage des sources de Sainte Thècle est localisé sur la rive gauche du Paillon, l'accès se fait depuis l'avenue de l'hôtel de ville.

Il s'agit d'un ouvrage de captage mis en service en 1868, l'un dénommé chambre neuve et l'autre chambre ancienne.

Une étude a été réalisée sur l'ensemble de l'aqueduc menant à la station de pompage et il a été constaté que les installations sont obsolètes présentant des perforations dans la conduite provoquant un mélange d'eau parasite entre la chambre ancienne et la chambre neuve.

Considérant l'importance des travaux à mettre en œuvre pour la réhabilitation de l'adduction des sources de Sainte Thècle depuis le captage chambre neuve à chambre de partage, la DUP concernant les sources de Sainte Thècle est abandonnée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide l'abandon de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la source de Sainte Thècle.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

